



CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Notre association est consciente de la **nécessité de décarboner la production d'énergie** et de développer une **production d'énergie renouvelable**.

Cependant nous ne voulons pas **sacrifier la spécificité de notre vallée, en particulier sa qualité environnementale, à une industrialisation non réfléchie de cette production**.

L'association se positionne **contre l'éolien industriel dans notre vallée** car l'impact de ces infrastructures est trop important pour le paysage, le tourisme, la biodiversité et la santé.

L'association se positionne également **contre un développement irraisonné du photovoltaïque. Il est à noter que la consommation d'électricité totale des 26 communes de la vallée du Cérou correspond à la production d'environ 10 hectares de panneaux photovoltaïques**.

Nous **privilegions l'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les surfaces déjà artificialisées appartenant aux communes ou à des particuliers y compris dans les villages classés** (bâtiments et jardins, hangars agricole, parkings, cours des écoles, friches industrielles, anciennes carrières...).

Nous nous **opposons à l'installation de panneaux dans les habitats naturels non artificialisés** pour éviter de contribuer à l'effondrement de la biodiversité.

Concernant l'agrivoltaïsme, nous sommes préoccupés par les difficultés financières du monde agricole. Nous sommes également conscients de l'aide que la location des terres cultivées peut apporter à celui-ci. De plus ces panneaux peuvent apporter une plus-value agronomique (sécheresse, grêle, gel, ...).

Nous proposons, conformément aux **recommandations de l'INRAE**, de répartir l'installation de ces structures sur des superficies « raisonnables » (typiquement **1 à 5 hectares par exploitation**). **La couverture au sol par les panneaux devrait être de 20 % (soit 2000 m² par ha)** ce qui optimise la production agricole.

Par ailleurs, l'installation de ces centrales solaires est à favoriser pour **le plus grand nombre des agriculteurs, dans un souci d'équité**.

Il convient d'être vigilant sur le choix des sites d'installation et la surface totale sur la vallée, afin de **ne pas pénaliser les autres habitants et les activités touristiques**, et en essayant de **ne pas saturer visuellement le paysage**. Nous préconisons fortement que les champs dédiés à ces centrales soient entourés de haies.

Une politique territoriale coordonnée nous semble indispensable (typiquement pour définir la surface éligible pour l'agrivoltaïsme au sein de la surface agricole totale de la vallée et de chaque commune).

Nous rappelons enfin que la vraie solution face au changement climatique et à la diminution des ressources terrestres n'est pas de produire toujours plus, mais d'aller vers une sobriété assumée.